



Ref : CA2019/31

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUN 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°1 - EXERCICE 2019
DE L'ÉTABLISSEMENT**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 juin 2019 réuni sous la présidence de Madame Héléne VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Le quorum étant atteint,
Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE** le budget rectificatif n°1 – exercice 2019 de l'établissement, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:

- Tableau n° 1 - Tableau emplois ;
 - Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
 - Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;
 - Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
 - Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles
- (tels que figurant en « budget rectificatif n°1 – exercice 2019 » joint à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 juin 2019.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	32
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Héléne VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/07/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12 /07/2019